



## Réunion des États parties

Distr. générale  
20 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-huitième Réunion

New York, 13-20 juin 2008

### Décision relative au siège à pourvoir à la Commission des limites du plateau continental

*La Réunion des États parties,*

*Prenant note* du paragraphe 6 de la lettre datée du 18 avril 2008, adressée au Président de la dix-huitième Réunion des États parties par le Président de la Commission des limites du plateau continental<sup>1</sup>, qui fait remarquer que, depuis l'élection des membres actuels de la Commission, l'un d'eux, originaire du Groupe des États d'Europe orientale, n'a pas pris ses fonctions, qu'il n'a pas fait la déclaration solennelle prescrite par le Règlement intérieur de la Commission et qu'aucune communication n'a été reçue de sa part,

*Décide* qu'à moins que le membre élu de la Commission ne prenne ses fonctions et ne fasse la déclaration solennelle à la prochaine et vingt-deuxième session de la Commission, le siège qui y est réservé au Groupe des États d'Europe orientale sera considéré comme vacant et que l'élection destinée à le pourvoir pour la période restant à courir aura lieu avant la vingt-troisième session de la Commission en mars et avril 2009.

---

<sup>1</sup> SPLOS/177.

